



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 mars 2026

SONT PRÉSENTS

- Mmes Isabelle Perreault, mairesse
Audrey Boisjoly, conseillère
Émilie Boisvert, conseillère
Sophie Galarneau, conseillère
Michelle Joly, conseillère
Sylvie Roberge, conseillère
Christiane Beaudry, représentante de Saint-Damien
- MM Simon Beaudry, conseiller
Robert Chicoine, conseiller
Joé Deslauriers, conseiller
Martin Héroux, conseiller
Karl Lacouvée, conseiller
François Tremblay, représentant de Saint-Alphonse-Rodriguez
Sylvain Roberge, conseiller
Raymond Rougeau, conseiller
Mario Venne, conseiller

Formant quorum sous la présidence de madame Isabelle Perreault

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS

- Mmes Édith Gravel, directrice générale et greffière-trésorière
Noémie Ladouceur-Fournelle, directrice des services juridiques
Josée Caron, adjointe de direction
- M. Maxime Filiatrault, directeur général adjoint et directeur des services administratifs et de l'information continue

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

TNO-03-016-2026

Le quorum ayant été constaté, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par M. Raymond Rougeau et résolu unanimement que la présente séance soit ouverte à 14 h 25.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

TNO-03-017-2026

Il est proposé par Mme Émilie Boisvert, appuyée par M. Sylvain Roberge et résolu unanimement que le projet d'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2026
4. COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (3 mars 2026) - DÉCISION
5. DOSSIERS
 - 5.1. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination des élus(es) – Décision
 - 5.2. Projet de règlement TNO-75-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments à valeur patrimoniale – Avis de motion et adoption du projet de règlement



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 mars 2026

5.3. Projet de règlement TNO-75-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments à valeur patrimoniale - Adoption

6. LISTES DES COMPTES À PAYER – ADOPTION

7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT

10. VARIA

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2026

TNO-03-018-2026

Il est proposé par Mme Émilie Boisvert, appuyée par M. Simon Beaudry et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 18 février 2026, comme rédigé.

4. COMPTE RENDU DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (3 MARS 2026) – DÉPÔT

Dépôt du compte rendu de la rencontre du 3 mars 2026 du Comité consultatif d'urbanisme.

5. DOSSIER

5.1. Comité consultatif d'urbanisme (CCU) – Nomination des élus(es) - Décision

TNO-03-019-2026

Considérant que le Conseil municipal du TNO a adopté le règlement numéro TNO-39-2010 constituant le comité consultatif d'urbanisme en territoire non organisé;

Considérant que le règlement stipule que le Conseil doit nommer deux (2) conseillers ayant droit de vote, de même qu'un substitut pouvant siéger en cas d'absence de l'un d'eux;

En conséquence, il est proposé par M. Sylvain Roberge, appuyé par Mme Christiane Beaudry et résolu unanimement de nommer M. Mario Venne et M. Karl Lacouvée à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) et M. Simon Beaudry à titre de substitut.

5.2. Projet de règlement TNO-75-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments à valeur patrimoniale – Avis de motion et adoption du projet de règlement

TNO-03-020-2026

Mme Michelle Joly, dépose avis de motion à l'effet que, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal du TNO, sera prise en considération, pour adoption, le règlement TNO-75-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments et demande une dispense de lecture, un projet de règlement étant remis aux élus avant adoption. Le projet de règlement vise tous les immeubles patrimoniaux au sens du paragraphe 1 de l'article 148.0.1 de la LAU (RLRQ, c. A-19.1), soit un immeuble cité conformément à la LPC (RLRQ c. P-9.002), ou situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans un inventaire visé au premier alinéa de l'article 120 de cette loi.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL Territoire non organisé de la MRC de Matawinie Séance ordinaire – 18 mars 2026

5.3. Projet de règlement TNO-75-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments à valeur patrimoniale - Adoption

TNO-03-021-2026

Considérant que la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives*, est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021;

Considérant que la MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard de ses territoires non organisés et est responsable de l'aménagement de ses territoires et que celle-ci doit notamment adopter et maintenir en vigueur un règlement relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments prévu à l'article 145.41 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

Considérant que le présent règlement contient des normes visant à prévenir le dépérissement des immeubles patrimoniaux au sens du paragraphe 1 de l'article 148.0.1 de la LAU (RLRQ, c. A-19.1), soit un immeuble cité conformément à la LPC (RLRQ c. P-9.002), situé dans un site patrimonial cité conformément à cette loi ou inscrit dans un inventaire visé au premier alinéa de l'article 120 de cette loi;

Considérant que la MRC de Matawinie souhaite contribuer davantage à la protection et à la transmission du patrimoine culturel immobilier de son milieu;

Considérant que le projet de règlement fut présenté lors de la séance du CCU du TNO tenue le 3 mars 2026 et qu'une recommandation favorable a été adoptée par le CCU lors de cette même séance;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé lors de la séance du Conseil municipal du TNO du 18 mars 2026;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Venne, appuyé par Mme Sophie Galarneau et résolu unanimement par le Conseil municipal du TNO de la MRC de Matawinie d'adopter le projet de règlement TNO-75-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.

6. LISTE DES COMPTES À PAYER - ADOPTION

TNO-03-022-2026

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant total de 69 049,43 \$ en date du 11 mars 2026;

En conséquence, il est proposé par M. Mario Venne, appuyé par Mme Michelle Joly et résolu unanimement d'approuver la liste déposée et d'en autoriser le paiement auprès des fournisseurs.

La liste est annexée au présent procès-verbal pour en faire partie intégrante.

7. LISTE DES ENGAGEMENTS – DÉPÔT

La liste des engagements au 31 décembre 2025 est déposée :

Engagements au 31 décembre 2025, nos 25-000254 à 25-000255, 2 engagements pour un montant total de -823,57 \$.

La liste des engagements au 10 mars 2026 est déposée :

Engagements au 10 mars 2026, nos 26-000021 à 26-000033, 13 engagements pour un montant total de 202 436,83 \$.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité régionale
de comté de Matawinie

CONSEIL MUNICIPAL
Territoire non organisé de la MRC de Matawinie
Séance ordinaire – 18 mars 2026

8. LISTE DES DÉBOURSÉS – ADOPTION

TNO-03-023-2026

Il est proposé par M. Simon Beaudry, appuyé par M. Karl Lacouvé et résolu unanimement d'approuver la liste des déboursés telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière et annexée au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

9. LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DÉPÔT

La liste complète des virements budgétaires autorisés par la directrice générale et greffière-trésorière est déposée aux élus.

10. VARIA

10.1. Aucun

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

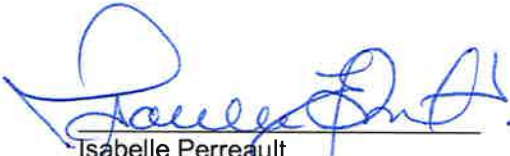
Aucune question n'est adressée au Conseil.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

TNO-03-024-2026

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Michelle Joly, appuyée par Mme Émilie Boisvert et résolu unanimement que la présente séance ordinaire du Conseil municipal du Territoire non organisé soit levée à 14 h 28.


Édith Gravel
Directrice générale et
greffière-trésorière


Isabelle Perreault
Mairesse